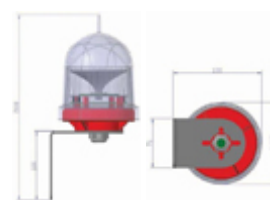




BALISAGE 602

SYSTÈME DE BALISAGE NOCTURE
(à tour, à montage rapide, à flèche relevable, à treillis, mobiles, portuaires et pont roulants etc...)



Conforme aux règles de balisage des obstacles aériens

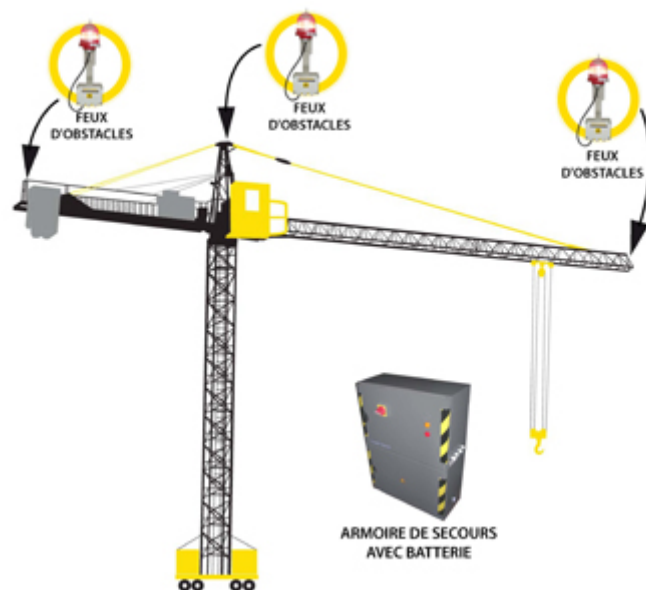
BALISAGE NOCTURNE POUR GRUES : BALISAGE 602

Dans des conditions déterminées par la direction générale de l'aviation civile (DGAC), les grues peuvent constituer des obstacles au trafic aérien. Afin de garantir la sécurité de la navigation aérienne, les grues doivent être signalées à la fois par marques (bandes de peinture de couleurs alternées et contrastantes) pour le balisage diurne et par des points lumineux pour le balisage nocturne. Le balisage BA 602 est doté de la technologie Leds. Ce système peut être installé sur grues à tour, à flèche relevable, grue mobile

ASCOREL est membre du Syndicat Professionnel des Monteurs et Dépanneurs de Grues



www.spmgd.fr



FONCTIONS PRINCIPALES

GARANTIT LA SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

Balisage permettant aux grues ainsi qu'à différents obstacles d'être visualisés à distance par l'aviation

PERMET DE SÉCURISER TOUTE SITUATION À RISQUE

Matériel de sécurité homologué et indispensable à proximité des aéroports, héliports, hôpitaux...

CONFORME AUX RÈGLES DE BALISAGE DES OBSTACLES AÉRIENS

Répond aux règles établies par l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) (Annexe 14, chapitre 6)

SERT À BALISER LES STRUCTURES JUSQU'À 45 M DE HAUTEUR AVEC L'OPTION BIA 10 CDL ET DE PLUS DE 45 M AVEC L'OPTION BIB 32 CDL.

Au-delà de 45 m, il convient de prévoir plusieurs niveaux de balisage !

FACILE D'UTILISATION ET DE MAINTENANCE

Le système standard (3 balises) se décline en version secourue (100h d'autonomie) ou complètement autonome (solaire).

OPTIONS DISPONIBLES

BALISAGE DIURNE

BALISE EN 32 OU 10 CDL

L'APPROBATION DU SYSTÈME PAR L'AUTORITÉ CIVILE LOCALE RESTE À LA CHARGE ET RESPONSABILITÉ DU CLIENT !

